#### Commission de gestion du pouvoir judiciaire

# COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU POUVOIR JUDICIAIRE EN 2009

Conférence de presse du mercredi 19 mai 2010

Daniel ZAPPELLI, président de la Commission de gestion, procureur général

Louis PEILA, membre de la Commission de gestion, président de la Cour de justice et du CSM

David ROBERT, membre de la Commission de gestion, président du TPI

Doris WANGELER, membre de la Commission de gestion, juge au TCAS

Philippe LE GRAND ROY, membre de la Commission de gestion, greffier-juriste adjoint au TCAS

Raphaël MAHLER, secrétaire général du pouvoir judiciaire

Patrick BECKER, secrétaire général adjoint



# Conférence de presse du 19 mai 2010

- 1. Quelques éléments marquants en 2009
- 2. Activités des juridictions
- 3. Justice 2010



# Quelques éléments marquants en 2009

- 1. La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire
- 2. La réforme des juridictions administratives
- 3. Les ressources humaines en 2009
- 4. Les comptes en 2009



# La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire

- Elaborée en 2006 par le Bureau du Grand Conseil et adoptée le 26 juin 2009, la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire (L 9952) :
  - a réformé les organes de direction du pouvoir judiciaire
    => entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2009
  - accroît l'autonomie du pouvoir judiciaire, qui devient l'employeur direct de son personnel => entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010.
- Il s'agit de la troisième étape vers l'autonomie du pouvoir judiciaire dans la gestion de ses ressources, après
  - 1993 : ancrage dans la loi de la commission de gestion et de la fonction d'administrateur du Palais de justice
  - 2001 : création du poste de secrétaire général du pouvoir judiciaire et transfert du pouvoir hiérarchique sur le personnel à la commission de gestion.



# La loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire

#### Conférence des présidents

**Composition :** PG + présidents (+ SG)

#### Compétences (art. 75F) :

- a) élire les 3 magistrats de la CGPJ;
- b) préaviser le choix du SG;
- c) formation continue des magistrats;
- d) système d'évaluation de l'activité des juridictions.

#### Commission de gestion

**Composition :** PG (président), 1 magistrat civil, 1 magistrat pénal, 1 magistrat administratif, 1 membre du personnel (+ SG)

Compétences: art. 75B, 75C et 75D LOJ

Secrétariat général et services centraux



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire en 2009

# La réforme des juridictions administratives

- But de la réforme : adapter les juridictions administratives genevoises aux nouvelles exigences du droit fédéral en matière de **double degré de juridiction**.
- Changements intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :
  - Suppression de 8 commissions cantonales de recours
  - Création de la Commission cantonale de recours en matière administrative :
    - Reprise des compétences de 4 commissions cantonales
    - Extension du contentieux administratif
    - Double degré de juridiction : LCR, droit des étrangers
  - Reprise par le Tribunal administratif des compétences de 4 commissions cantonales de recours



#### Les ressources humaines en 2009

- 1'238 personnes assermentées, dont :
  - 98 magistrats de carrière (53% de femmes; 95 charges ETP)
  - 217 magistrats non de carrière (35% de femmes), dont
    - 64 charges de juges suppléants
    - 146 charges de juges assesseurs et assesseurs suppléants
  - **347 juges prud'hommes** (29,7% de femmes)
  - 184 commissaires
  - **392 collaborateurs** (70% de femmes, 346 postes ETP)
- Engagement d'un nombre important d'auxiliaires, principalement dans le cadre des projets Justice 2010 :
   57 auxiliaires (50.5 ETP) au 31.12.2009



# Les comptes 2009

- Charges de fonctionnement : 104 millions\* 1,4% des charges de l'Etat (plus de 8 milliards)
- Revenus: 31 millions\*
- Taux de couverture : près de 30%

<sup>\*</sup> Les comptes de l'Etat sont désormais présentés hors imputations internes.

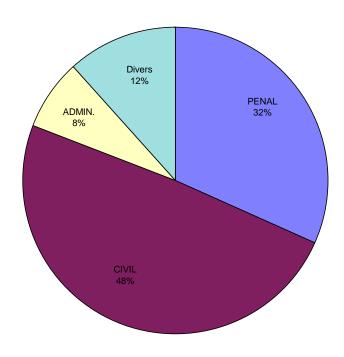


# 2. Activité des juridictions

Stabilité du nombre des nouvelles procédures :

- 78'000 entrées (-0,9%)
- 138'000 procédures au total

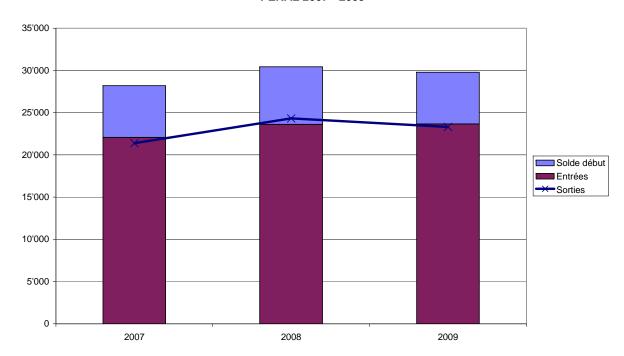
#### Répartition des procédures sorties en 2009





# Filière pénale





Stabilité des nouvelles procédures : 23'669 entrées en 2009



# Filière pénale

- Nouvelles procédures pénales inscrites au Ministère public en 2009 : 18'361 (-4% par rapport à 2008, + 7% par rapport à 2007).
- Entrées devant les autorités de jugement pour adultes :
  - Baisse sensible au Tribunal de police (-12.,4%)
  - Baisse importante à la Cour d'assises et à la Cour correctionnelle (66 entrées au lieu de 118 en 2008 : -44%)
  - Légère hausse devant la chambre pénale de la Cour de justice (+3%)
- Hausse importante des entrées au **TAPEM** (+35% depuis la création du tribunal en 2007)



# Filière pénale

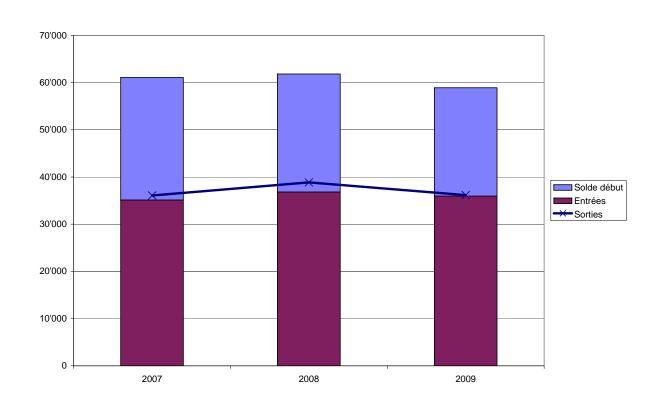
#### • Entrées devant le Tribunal de la jeunesse

- Forte hausse des nouvelles procédures (+ 17%)
- Forte hausse des mises en détention avant jugement (+ 20%)
- Nature des peines et mesures :
  - Peine privative de liberté : + 18% (52 jugements)
  - Jugements cumulant peine et mesures de protection : + 40% (300 jugements)
  - Condamnations à une prestation personnelle : chiffre stable (364)

#### Chambre d'accusation

- Contrôle de la détention avant jugement
  - 1'611 prolongations de détention (+2.5%)
  - 111 mises en liberté provisoire sans caution (+63%)
  - 23 mises en liberté provisoire avec caution (+43%)
  - 153 refus de mises en liberté provisoire (+4%)
- Stabilité du nombre de recours (455)





Légère baisse des entrées en 2009 : 58'922 procédures (- 2.4%)



- Sous réserve des procédures ordinaires et accélérées, le nombre d'entrées au **Tribunal de première instance** est, globalement, en baisse en 2009 :
  - Légère hausse des procédures ordinaires et accélérées (4'108 / + 4.7%)
  - Légère baisse des affaires familiales (2'159 / 5,6%);
  - Baisse des procédures sommaires (7'566 / 6.7%);
  - Baisse des procédures devant la Chambre commerciale (3'946 / -8,8%).
- Très légère baisse des nouvelles procédures des chambres civiles de la Cour de justice et de l'autorité de surveillance (2'182 / -1,7%).



- Baisse également en matière de baux et loyers
  - 7,4% en conciliation (5'369 entrées) -2,6% en 1<sup>ère</sup> instance (1'863 entrées) et -1,2% en appel (327 entrées);
  - 50% des procédures soumises à une tentative de conciliation prennent fin à ce stade de la procédure, par transaction ou par retrait;
- En revanche, hausse sensible des entrées à la Juridiction des prud'hommes (**droit du travail**), pour la deuxième année consécutive (1'643 entrées) :
  - + 9,6% par rapport à 2008 et + 15% par rapport à 2007
  - 583 procédures terminées en conciliation (44,06% des procédures)



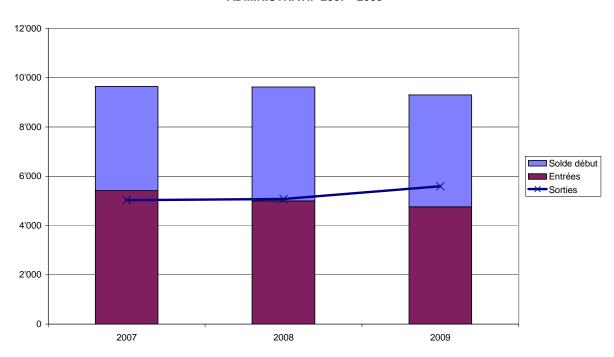
#### • Tribunal tutélaire

- Très légère hausse des entrées (mesures tutélaires)
  - Les mesures ont pour but d'accompagner et de protéger les enfants jusqu'à leur majorité et les adultes jusqu'à leur guérison ou leur décès : les dossiers tutélaires peuvent s'étendre sur plusieurs années.
  - Population concernée : 1 à 2% des adultes et 3% des mineurs
- Autorité parentale et droit de visite : triplement des entrées en 8 ans.
- Justice de paix
  - Hausse sensible des liquidations de successions par voie de faillite :
    - + 8,5% par rapport à 2008 et + 11% par rapport à 2007



## Filière administrative

#### ADMINISTRATIF 2007 - 2009



Baisse de 4,8 % des nouvelles entrées.



### Filière administrative

#### • Situation préoccupante de la nouvelle CCRA

- La nouvelle CCRA doit traiter le contentieux administratif de masse en droit fiscal, en droit des étrangers, en droit de la construction et en matière de circulation routière.
- Il se confirme, après un an d'activité, que les trois charges de magistrat prévues sont insuffisantes : chacun des 3 magistrats est en charge de 670 dossiers.
- Le pouvoir judiciaire demande une charge de juge supplémentaire au moins pour que le futur TAPI soit en mesure d'assurer sa mission.

#### Droit des étrangers

- Hausse marquée du nombre de recours à la CCRA (+ 51%) et au Tribunal administratif.
- Suppression de l'effet suspensif : le Tribunal administratif a été saisi de 31 requêtes en mesures provisionnelles ou en restitution de l'effet suspensif dans ce seul domaine.



## Filière administrative

#### Assurances sociales

- Fléchissement du nombre de recours (1337 / -7%), qui tend à se stabiliser.
- La situation du TCAS n'en est pas moins préoccupante. En comparaison avec 2005, le nombre de recours a augmenté de 41%.
- La Commission de gestion a en conséquence demandé une charge de juge supplémentaire pour la chambre des assurances sociales de la nouvelle Cour de justice.
- Les recours concernent en premier lieu l'assurance-invalidité (474), la prévoyance professionnelle (230), l'assurance-chômage (156) et les prestations complémentaires (124).

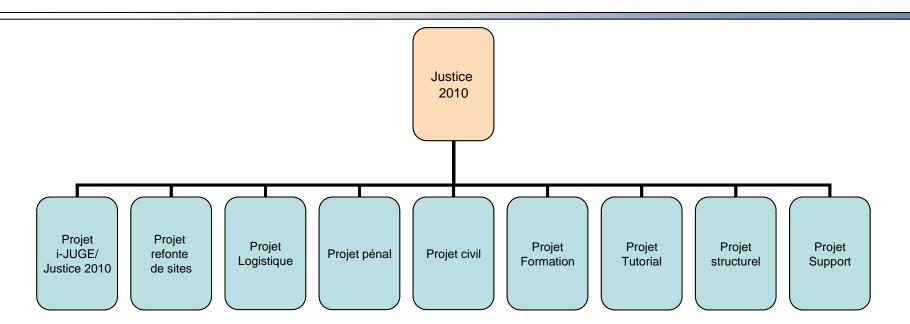


# Assistance juridique

- Coût total : plus de 9'900'000 (-8% par rapport à 2008)
- Participation du bénéficiaire au coût :
  - Avances mensuelles : 1'600'000.- encaissés en 2009;
  - Participation aux frais : 2'575'900.- facturés au 31.12.2009.
- Nombre de décisions :
  - Légère augmentation du nombre de nouveaux dossiers : 4'782 (+ 4,4%)
  - Octroi (total ou partiel) de l'assistance juridique : 4'907 (+ 6,8%)
  - Refus de l'assistance juridique : 1'109 (- 5,6%)



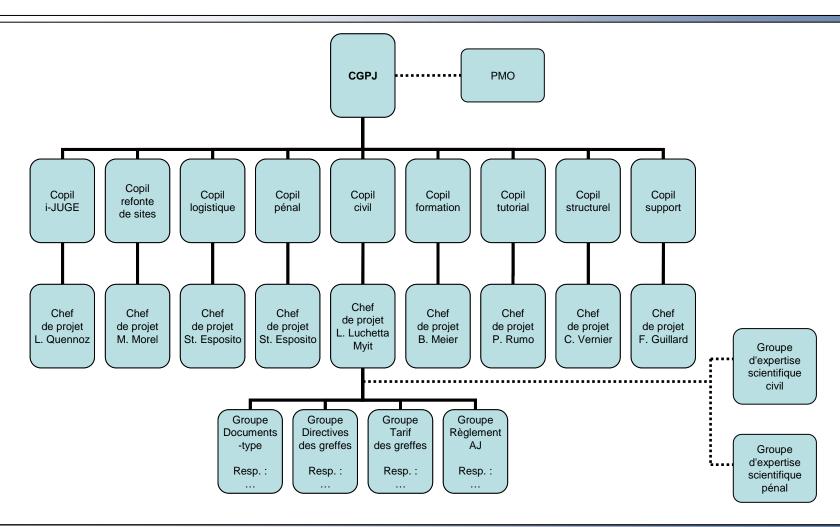
# 3. Justice 2010



Le programme de projets Justice 2010 comprend l'ensemble des projets devant permettre au pouvoir judiciaire de se mettre en conformité avec les réformes législatives en cours.

- Réforme des juridictions administratives (LTF)
- Unification des procédures civile et pénale
- Nouvelle loi sur l'organisation judiciaire
- Loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Réforme du droit tutélaire







SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire en 2009

- La nouvelle loi sur l'organisation judiciaire (L 10462) a été adoptée par le Grand Conseil le 9 octobre 2009.
- A noter, par rapport au projet initial, la création d'une grande Cour de justice (tribunal cantonal) remplaçant la Cour actuelle, le Tribunal administratif et le Tribunal cantonal des assurances sociales.
- Le processus législatif est encore en cours et l'ensemble du droit cantonal d'application n'est pas encore connu.
- Autre étape importante pour le Grand Conseil : l'organisation de l'élection des 26 nouveaux magistrats qui rejoindront le pouvoir judiciaire :
  - 12 d'entre eux entreront en fonction de manière anticipée courant 2010;
  - Les 14 autres entreront en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2011.



- Les principaux défis liés à la réalisation des différents projets :
  - leur nombre et leur complexité
  - le fait que l'ensemble des juridictions et services du pouvoir judiciaire sont touchés
  - les besoins en ressources supplémentaires pour décharger les nombreux magistrats et collaborateurs mobilisés
  - le recrutement, la formation et l'accueil des nombreux collaborateurs supplémentaires devant être engagés en 2010 et 2011
  - le caractère transversal de certains projets, impliquant leur pilotage par les services compétents ou la collaboration des services touchés par les réformes en cours : DSPE (office pénitentiaire, police, DCS), DCTI (direction générale des bâtiments, centre des technologies de l'information), ...



- En 2009, la Commission de gestion a notamment consacré beaucoup de temps à la problématique des locaux (projet logistique).
- La Commission de gestion a validé, en été 2009, le changement consistant à reloger provisoirement le Ministère public dans le bâtiment dit de St. Georges.
- Le nouveau projet piloté par le DCTI, auquel le pouvoir judiciaire et le DSPE ont collaboré intensément, prévoyait encore en novembre :
  - la mise à disposition du bâtiment de St. Georges en décembre 2010 pour le Ministère public;
  - la mise à disposition d'un bâtiment de 3000 m2 pour abriter des salles d'audience et différents services et juridictions;
  - la mise à disposition de nouveaux locaux pour le service des pièces à conviction et les archives;
  - d'importants travaux en Vieille-ville, dès 2010, pour assainir les bâtiments, rationaliser l'espace de travail et permettre le redéploiement de certaines juridictions.



- Le bâtiment de 3000 m2 n'a finalement pas pu être mis à disposition du pouvoir judiciaire.
- Depuis novembre 2009, le projet est en grande partie bloqué.
- Le projet St. Georges avance.
- La situation est très préoccupante :
  - à très court terme : impossibilité de loger magistrats et collaborateurs supplémentaires;
  - dès janvier 2011 : incertitude sur les locaux qui seront mis à disposition du Tribunal des mineurs, des juridictions de jugement (salles d'audience notamment) et du DCS (détention, qui relève du DSPE).

